



Vugelles, le 22 mai 2024

MUNICIPALITÉ  
de  
Vugelles-La Mothe

## Séance du Conseil général du 24 juin 2024

### Préavis n° 03/2024 – Comptes 2023

#### AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VUGELLES-LA MOTHE

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### Préambule

L'exercice comptable 2023 se termine avec une perte. Ce résultat est d'une part dû à l'augmentation des frais de l'ASIGE (Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs) et d'autre part à l'augmentation des frais liés à la déchetterie, à l'épuration ainsi que l'eau. Selon le règlement des finances, nous sommes dans l'obligation d'équilibrer ces trois derniers comptes. Pour cela, nous avons déjà effectué une demande au Surveillant des prix afin de pouvoir modifier le règlement et les prix pour les comptes déchetterie et eau. En ce qui concerne l'épuration, la procédure sera faite dans le courant de l'année 2024-2025.

#### Comptes de fonctionnement selon les tâches

Pour une bonne compréhension des chiffres présentés, voici quelques informations supplémentaires :

#### 11.3 Administration

**11.301 Traitement personnel administratif** : Le changement de secrétaire a occasionné l'ajustement du salaire, nous avons sollicité l'aide de 2 jeunes afin de mettre à jour les archives.

**11.315 Entretien matériel technique et informatique** : Ce changement a nécessité l'intervention de la société OFISA pour la création des comptes, accès et toutes les modifications nécessaires à ce poste ainsi qu'un complément de formation pour notre nouvelle secrétaire.

**11.318 Honoraires et prestations de services** : L'excédent de charges est dû à l'immatriculation de la passerelle du Creux-Bleu et d'autre part aux frais de la société fiduciaire pour les comptes 2022.

#### 21.3 Impôt – Charges

Les chiffres mentionnés dans cette rubrique nous sont transmis par l'État; la Commune ne fait que de les comptabiliser.

**21.330 Défalcation sur débiteurs (ACI + commune)** : Lors de l'établissement du budget, ce montant a été comptabilisé à la hausse, sur la base des comptes 2021 ainsi que sur le budget 2022.

#### 21.4 Impôt – Revenus

**21.404 Droit de mutation** : L'augmentation est due à l'arrivée de nouveaux habitants.

**21.406 Impôts sur les chiens** : Le nombre de chien au sein de la commune est en augmentation.

- 22 Service financier**  
Cette année encore, notre Commune est bénéficiaire sur le plan de la péréquation.
- 22.301 Traitement finance** : Le budget était trop élevé puisqu'il était basé sur les chiffres de 2022.
- 31 Terrains**
- 31.423 Location de terrains** : L'aménagement de l'antenne 5G étant terminé, la location annuelle de CHF 6'000 de la part de Swisscom a pu être perçue et le sera pendant 15 ans, renouvelable tacitement tous les 5 ans.
- 32 Forêts**  
La coupe de bostryché et de Bois ayant été faite, cela a donné lieu à une vente en notre faveur.
- 32.314 Entretien des forêts** : Les différents entretiens sur le chemin de la Côte, le chemin des Ânes ainsi que la sécurisation des Berges de l'Arnon ont pu être effectués.
- 32.435 Vente de bois** : Une subvention a été versée par l'État pour la sécurisation de la Berge.
- 35 Bâtiments**
- 351 Bâtiment communal**
- 351.3124 Achat de mazout** : La météo a été clémente et le prix d'achat 2023 était en notre faveur.
- 351.314 Entretien et réparation** : Le carrelage, la peinture dans les escaliers et la recherche de la fuite sont les aménagements effectués dans le bâtiment communal.
- 351.424 Charges encaissées sur loyer appartement** : La météo généreuse pour 2022-2023, le prix du mazout, bien moins élevé que l'année précédente ont provoqué une inégalité entre 2022 et 2023 qui fait que nous avons une différence de plus de CHF 2'000.-. Cela résulte que lors de l'établissement du budget, il a été estimé à la hausse car basé sur le prix de 2022.
- 352 Le Battoir**
- 352.314 Entretien Battoir** : La prévision d'augmenter les loyers n'a pas pu se faire, un changement d'affectation est nécessaire.
- 43 Routes**
- 430.312 Electricité, éclairage public** : L'augmentation du coût de l'électricité annoncée été budgété à la hausse.
- 44 Parcs et Cimetière**  
L'aménagement de la place de jeux, le changement du toboggan ainsi que l'avant toit ont pu être réalisés.
- 45 Ordures ménagères et déchetterie**  
L'équilibre exigé par le Canton n'est à nouveau pas atteint. Le nouveau règlement avec proposition du nouveau tarif a été envoyé à M. Prix. Il a été proposé pour les deux communes d'Orges et de Vugelles-La Mothe de taxer tous les habitants depuis l'âge de 12 ans au prix de CHF 78.-.
- 46 Réseaux d'égouts et d'épuration**  
Plusieurs travaux de réparation réalisés ainsi que des aménagements futurs prévus, font que les comptes ne sont pas équilibrés, comme l'exige le canton. Une augmentation de la taxe est envisagée. Avant de pouvoir envoyer le dossier au Surveillant des prix, le règlement sera à revoir. Ce projet est en prévision pour l'année 2024-2025.

- 47 Cours d'eau**
- 47.314 Cours d'eau, entretien :** Les travaux vers le Ruhaut ainsi que les grilles en Haut de la Mothe ont été remplacées.
- 47.451 Cours d'eau subvention cantonale :** Suite aux travaux, la commune a reçu une subvention du canton.
- 51-52 Enseignement primaire et secondaire**  
Comme chaque année, le calcul s'effectue sur la base des comptes 2022-2023 (7 mois) et le budget 2023-2024 (5 mois). Nous obtenons une augmentation d'environ CHF 20'000.-, provenant de l'arrivée d'une boursière, les frais des patrouilleurs, l'aménagement d'écrans tactiles dans toutes les classes, les frais de transports autant pour les camps, course d'école que pour le transport scolaire et la rénovation pour le porta cabine sont le résumé des frais engendrés.
- 72 Prévoyance et aides sociales**
- 72.351 Facture sociale :** Les chiffres mentionnés dans cette rubrique nous sont transmis par l'État; la Commune ne fait que les comptabiliser. Une augmentation des frais sur la facture du social est constatée.
- 81 Service des eaux**  
L'équilibre exigé par le Canton n'est à nouveau pas atteint. Un nouveau règlement est en préparation et une consultation auprès de M. Prix est en cours, toutes les taxes sont donc en révision. Le remboursement de l'augmentation sur le prix facturé par erreur en 2022 totalise un montant de CHF 2'422.- et le manque d'environ de CHF 4'000.- ont amené à faire notre demande d'augmentation sur le prix de la vente d'eau.

**Résultat :**

Total des charges :	CHF	601'537.57
Total des revenus :	CHF	575'138.77

<b>Excédent de charges :</b>	<b>CHF</b>	<b>26'398.80</b>
		=====

**Amortissements :**

Appartement rez Collège (sur 15 ans, fin 2027 - 9123.3511)	CHF	4'400.00
Appartement 2ème étage Collège (sur 20 ans, fin 2032 - 9123.3512)	CHF	4'800.00
Route, traversée de La Mothe (sur 16 ans, fin 2024 - 9141.143)	CHF	2'000.00
Ancienne laiterie, (sur 30 ans fin 2048 – 9123.350)	CHF	1'275.00
Extension réseau d'eau à La Mothe (sur 40 ans, fin 2050 - 9141.181)	CHF	2'950.00
Projet Global pour réseau d'eau (sur 60 ans, fin 2073 - 9141.281)	CHF	11'600.00
Projet Global route de Vugelles (sur 30 ans fin 2043 - 9141.243)	CHF	10'400.00
Plan directeur (sur 20 ans, fin 2031 - 9141.030)	CHF	1'900.00
Place de jeux (sur 25 ans, fin 2037 - 9141.244)	CHF	1'720.00
Réseau d'égouts, station de relevage (sur 9 ans, fin 2026 - 9141.046)	CHF	1'500.00
Centre sportif de Borné Nau (sur 10 ans, dès le 01.01.2020 – 9152)	CHF	1'080.00
Modification Eclairage public (sur 20 ans, dès le 01.01.2020– 9141.344)	CHF	1'250.00
Passerelle du Creux bleu (sur 10 ans, dès le 01.01.2020 - 9141.343)	CHF	6'400.00

<b>Total :</b>	<b>CHF</b>	<b>51'275.00</b>
		=====

**Prélèvements sur fonds de réserve :**

Prélèvement sur renouvellement & restauration des forêts (9281.1) CHF 878.00

**Total** CHF 878.00

**Attribution au fond de réserve**

Aucune attribution n'a été effectuée cette année.

En conclusion, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil général de Vugelles-La Mothe**

- Vu le préavis municipal no° 03/2024
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

**DÉCIDE**

**Article 1 :** L'exercice 2023 présente les résultats suivants :

Total des charges :	CHF	601'537.57
Total des revenus :	CHF	575'138.77

<b>Excédent de charges :</b>	<b>CHF</b>	<b>26'398.80</b>
------------------------------	------------	------------------

**Article 2 :** Le Conseil général donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2023 et à la Commission de gestion pour son travail.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 23 mai 2024.

Au nom de la Municipalité

La Syndique		La Secrétaire
		
MC Robba		C. Maurer

**Annexe :** Comptes 2023